



**L'Agence Urbaine de Larache-Ouezzane**  
**au service des Marocains résidents à l'Étranger (MRE)**  
**Un dispositif de mesures pour l'été 2023 est mise en place**

L'Agence Urbaine de Larache-Ouezzane a annoncé l'organisation des journées de portes ouvertes au profit des Marocains résidents à l'étranger, au niveau de son siège à Larache 190, Lotissement Al Maghreb Al Jadid Larache ainsi que son Antenne à Ouezzane, rue Hamman Al-Fatwaki, quartier Al-Adeer, parc Lalla Amina ouezzane 2, et ce, durant la période du 14 Juillet au 18 Aout 2023.

L'organisation de cet évènement s'inscrit dans le cadre de la mise en place des Hautes Instructions Royales, ainsi que les Directives du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, relatives à assurer toutes les facilités administratives possibles à nos citoyens résidents à l'étranger, et veiller à ce que leur séjour se passe dans les meilleures conditions possibles.

De ce fait, l'Agence Urbaine de Larache-Ouezzane a mis en place un dispositif de mesures visant la sensibilisation, l'écoute, l'accompagnement des RME, ainsi que mettre à leur disposition les services de l'Agence urbaine, tout en veillant à respecter les facteurs de la qualité, de la proximité et de la réduction maximale des délais.

Ainsi, l'Agence Urbaine veillera durant les mois de Juillet et Aout 2023 sur :

- La mise en place d'un guichet dédié aux MRE au siège de l'Agence urbaine à Larache et à son Antenne à Ouezzane.
- L'organisation d'une permanence, au-delà des horaires de travail, au long de toute la semaine jusqu'à 18h30, et le samedi de 9h à 12h30, et ce, durant la période du 14 juillet au 18 août 2023.
- La désignation des interlocuteurs officiels à la disposition des MRE, ainsi qu'une ligne téléphonique 05 39 52 17 00, pour rester à leur écoute et répondre à leurs questions et préoccupations ayant relation avec le domaine d'activité de l'Agence Urbaine.
- L'organisation des portes ouvertes pendant la période allant du 14 Juillet au 18 août 2023.
- La mise en place au niveau du site web de l'Agence Urbaine, d'une interface spécifique dédiée aux RME et contenant tous les services dématérialisés mis à leur disposition par l'Agence Urbaine.

